

Mai 2018

DiR Massif Central

Dossier de Presse

Bassins



DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES

MASSIF CENTRAL

www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

La Directive 2000/60/CE du 23 Octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau (DCE) » établit « un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau » notamment pour la protection des eaux continentales, souterraines et côtières. Son objectif principal : atteindre d'ici 2015 le bon état écologiques des eaux. Il s'agit du texte majeur de la politique de l'Union Européenne. La DCE fixe 4 grands principes : la gestion par bassin versant, la planification et la programmation des actions, la récupération des coûts et la participation du public.

Au niveau national, le Grenelle de l'Environnement a réaffirmé en 2007 la nécessité d'agir en faveur de la biodiversité.

Conformément à l'article L.214-6 du code de l'environnement, la DiR a procédé à la déclaration d'existence de l'ensemble de ses rejets.

L'arrêté préfectoral du 27 octobre 2016 autorise, au titre de l'antériorité sur le département de l'Aveyron, la DiR Massif Central à exploiter six bassins.

En 2011, la DIR Massif Central a fait réaliser par le CEREMA, une étude exhaustive incluant le diagnostic de l'ensemble des bassins de recueil des eaux de l'A75.

Au vu des conclusions de ce diagnostic, une liste de priorités a été établie afin de prendre en compte la remise à niveau des bassins classés en priorité n°1.

A partir de cette proposition, un Programme d'Amélioration d'Itinéraire (PAI) a été élaboré par la DIR MC puis approuvé par le ministère le 1er septembre 2014. Ce PAI a fixé un échéancier prévisionnel sur l'ensemble des départements du Cantal, de la Lozère, de l'Aveyron et de l'Hérault permettant la réalisation de travaux d'entretien en vue d'une remise à niveau du fonctionnement de ces bassins. Concernant plus particulièrement le secteur du parc naturel des Grands Causses; la traversée de l'Aveyron par l'A75 a nécessité la construction de 46 bassins au total tous situés dans le périmètre du Parc Régional. Ces ouvrages sont gérés et exploités par la DiR Massif Central à l'exception de deux bassins situés dans le périmètre de la concession Eiffage du viaduc de Millau.

Échéancier prévisionnel	Travaux et investigations programmés	Montant indicatifs
2015	Études et 4 bassins à traiter	300 000 €
2016	10 bassins à traiter	700 000 €
2017	13 bassins à traiter	1 000 000 €
2018	13 bassins à traiter	1 000 000 €
2019	14 bassins à traiter	900 000 €
2020	13 bassins à traiter	900 000 €
Total	67 bassins à traiter	4 800 000 €

Concernant le secteur du Plateau du Larzac 4 bassins prioritaires ont été recensés : A42, A43, A44 et A45. Ces quatre bassins ont été rénovés entre 2016 et 2017.

Ainsi, la déclinaison locale du PAI sur le secteur géographique du PNR regroupe les priorités suivantes :

Secteur du plateau du Larzac (CEI de la Cavalerie) : 4 bassins prioritaires (P1: milieu karstique et rejet vers talweg sec + eau potable Durzon et Vis) :

- Bassin A42 - PR 247+400 (190 K€, travaux réalisés en 2017 entreprise COGNAC TP)
- Bassin A43 - PR 249+450 (135 K€, travaux réalisés en 2017 entreprise COGNAC TP)
- Bassin A44 - PR 251+400 (200 K€, travaux réalisés en 2016 entreprise SEVIGNE)
- Bassin A45 - PR 253+100 (210 K€, travaux réalisés en 2017 entreprise COGNAC TP) situé dans l'Hérault, mais recueille des eaux d'une section aveyronnaise.

La programmation des travaux, dans le cadre de ce PAI sera principalement affecté à la mise en fonctionnement optimale des bassins (amélioration de la qualité de traitement) et portera sur des travaux d'entretien spécialisé et courant, en régie et à l'entreprise, à savoir :

Volet équipement :

- Etanchéité des bassins,
- Ouvrages d'entrée et de sortie (vannes, dégrilleurs, bypass),
- Suppression des déshuileurs (aménagement d'une cloison siphonée et une surverse équipée d'un orifice de débit de fuite obturable),
- Création d'une zone de décantation si nécessaire,
- Création accès béton pour engin mécanisé,
- Vérification des impluviums et de l'étanchéité des eaux de la plateforme autoroutière.

Volet entretien :

- Analyse des eaux de sortie et des boues en conformité avec l'arrêté préfectoral relatif à la gestion des eaux pluviales de l'A75 dans l'Aveyron en date du 30 janvier 2018,
- Curage des boues après analyse ou pour augmenter le volume « mort »,
- Etablir un programme d'entretien annuel.



*Ci-contre :
Bassin A44, secteur plateau du Larzac.*

Précisions programme d'entretien 2018 :

Les Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement affectés en 2018 sont de 200 K€, répartis de la façon suivantes :

- **100 K€ pour optimiser le fonctionnement des bassins sur l'ensemble du réseau de l'Aveyron et de l'Hérault (A75 et A750),**
- **100 K€ pour l'assainissement de la plateforme au niveau du bassin 44, suite au diagnostic.**

Des crédits d'investissement pour la requalification de ces bassins hydrauliques dans une zone sensible ont été demandés, en date du 12 juin 2017 à la DGITM par le Préfet de la région Occitanie. Suite à cette demande, 300 K€ ont été affectés pour l'année 2018; un dossier de projet est en cours pour compléter le bassin A44 existant.



*Ci-contre :
Bassin A45, dans l'Hérault.*

*Ci-dessous :
Bassin A42, secteur plateau du Larzac.*



- Contact presse :

Sophie Cayla

Tel : 04 73 29 79 49

Courriel : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr